

COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Négociations locales en santé et services sociaux  
L'APTS réitère sa ferme volonté d'en venir à des ententes**

---

**Longueuil, le 24 septembre 2018** — Alors que s'entame le dernier droit des négociations locales dans les centres intégrés du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS et CIUSSS), dont l'échéance est prévue pour le 30 septembre prochain, l'[APTS](#) tient à réitérer sa ferme volonté de conclure des conventions collectives satisfaisantes pour les deux parties.

« Ces négociations sont non seulement déterminantes pour établir les conditions de travail de nos membres, mais aussi pour définir l'avenir des services offerts à la population, leur accessibilité et leur qualité », souligne Carolle Dubé, présidente de l'APTS. Elle invite les directions d'établissements à se placer dans le même état d'esprit et à rejoindre l'APTS et ses membres dans leur volonté de trouver des ententes.

Carolle Dubé rappelle que l'objectif de la réforme, selon la [loi 10](#), est de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacéité du réseau. « Toutes les parties, insiste-t-elle, aussi bien nous-mêmes que l'employeur, doivent négocier avec ce triple objectif en vue, chacun devant y trouver son compte dans le meilleur intérêt des usager·ère·s. »

Pour l'APTS, une entente négociée constitue, à n'en pas douter, un prérequis incontournable à toute réorganisation des soins et des services dans les immenses établissements fusionnés découlant de la réforme. Le syndicat juge carrément impensable, dans un contexte de profonde restructuration du réseau, de réaménager les conditions de travail des professionnel·le·s et technicien·ne·s de la santé et des services sociaux sans obtenir leur adhésion.

Ces négociations locales, rappelons-le, sont rendues nécessaires en raison de la fusion massive des établissements, qui a entraîné une modification des unités de négociation dans tout le réseau. Les dispositions découlant de cette ronde de négociation établiront les bases de la réorganisation du travail pour plusieurs années à venir, d'où l'importance de bien les concevoir dans l'intérêt de tous, y compris celui des usager·ère·s.

Si les parties n'arrivent pas à s'entendre d'ici l'échéance du 30 septembre prochain, elles devront passer par la médiation, et c'est un arbitre qui aura à trancher sur les éléments qui n'auront pas fait l'objet d'une entente lors de la négociation. « Un tel scénario serait grandement déplorable, de souligner la présidente de l'APTS, et ce n'est vraiment pas ce que nous recherchons. »

« Il serait vraiment dommage, poursuit-elle, qu'un tiers détermine des conditions qui pourraient, d'un côté comme de l'autre, laisser des séquelles profondes, préjudiciables à l'organisation et au climat de travail, ainsi qu'à la qualité des services. Mieux vaut s'entendre et trouver des compromis qui, à défaut d'être parfaits, ont au moins le grand mérite de refléter les besoins respectifs des parties »,

de conclure Carolle Dubé.

### **À propos de l'APTS**

Avec 55 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

**- 30 -**

Pour renseignements :  
Raynald Banville, conseiller en communication  
514 207-6486 (cell.)